JOURNAL RÉPUBLICAIN INTRANSIGEANT

ABONNEMENTS

Tunisie, Constantine et Tripolitaine.... 10 fr. France et Algérie...... 12 » Etranger 15 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef: Em. LACROIX

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. - 10, Rue Annibal - TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la 1re page, 5 fr. la ligne. - En échos, 2 fr. la lig. Chronique locale, 1,50 la ligne - Faits divers, 1 fr. la lig. Réclames en 3º page, 0, 80 la ligne. — Annonces diverses en 4e page, 0, 40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

A la Gome Francaise

En France, en Algérie, aux Colonies, partout où flotte le drapeau de la France, nos compatriotes ont une arme légale, le bulletin de vote, pour faire connaître leurs préférences en haut lieu, en nommant des députés amis ou hostiles au gouvernement au pouvoir.

Ici, en Tunisie, rien de cela. Véritables serfs, nous sommes à la merci du Résident général, livrés pieds et poings liés à ses capricieuses et ruineuses fantaisies et nous n'avons pas même la ressource de faire entendre nos

doléances aux pouvoirs publics par des mandataires au sein du Parlement.

On dirait que Dieu est trop haut et la France trop loin.

Aucune voix autorisée ne vient dire du haut de la tribune française nos souffrances et faire jeter un regard de pitié sur la situation désespérée dans laquelle l'ont plongée les deux résidents qui l'administrent si intelligemment en multipliant comme à plaisir les impôts les plus divers qui fleurissent en France et viennent frapper si lourdement une Colonie naissante comme la Tunisie.

Nos Chambres de Commerce et d'Agriculture font bien ce qu'elles peuvent, les pauvres, mais leur intervention est d'une inefficacité dont tout le monde a pu apprécier les piètres effets, puisque le gouvernement a passé

outre avec une désinvolture toute résidentielle à leurs légitimes protestations.

Les réunions publiques semblent émouvoir un peu plus nos potentats au petit pied, mais comme la Colonie ne peut pourtant pas passer son temps en meetings de protestations, une occasion, qui ne se représente que deux fois par an, s'offre à elle, aujourd'hui, pour manifester ses sentiments, pour faire comprendre au ministère Brisson qu'elle est à bout, qu'elle n'on pout plus et qu'elle demande à cor et à cri le remplesement de MM Millet et Respail or favay têtes sous un même bonnet.

Que faudrait-il qu'elle fasse ?

Il faudrait qu'elle s'abstienne en masse de se rendre à la réception de la Colonie par le Résident, qui a lieu

Si les membres des Chambres de Commerce et d'Agriculture et du 3° Collège électoral, ainsi que la population, s'abstiennent d'aller entendre débiter les couleuvres que nous sert deux fois l'an, M. Millet, en nous étranglant un peu plus le lendemain, l'effet aura certainement pour conséquence heureuse d'amener un changement dans le haut personnel du Protectorat.

Cette abstention, immédiatement transmise à Paris, fera plus, pour délivrer la Tunisie des hommes, ou incapables ou qui ont juré la ruine de ce pays, que tous les pourparlers que pourraient entreprendre nos Corps élus avec les deux obstinés qui ne veulent rien entendre à nos cris de détresse et se rejettent mutuellement la balle

sans pour cela donner la moindre satisfaction à l'opinion publique.

Français!

Si vous voulez que les impôts continuent à pleuvoir drus comme grêle sur la Tunisie;

Si vous voulez que ce pays subisse encore l'administration coûteuse autant que ruineuse et néfaste des proconsuls Millet et Revoil, allez ce matin vous agenouiller à la Résidence, écouter les boniments que M. Millet va vous servir et auxquels vous aurez encore la naïveté de croire.

Si, au contraire, vous trouvez que vous en avez assez d'être considérés comme des animaux taillables et cor-

véables à merci;

Si vous jugez que le délai que vous avez accordé à M. Millet est suffisant pour nous faire connaître ses qualités administratives et financières que vous avez pu apprécier :

Restez chez vous

Laissez les budgétivores et les laquais accomplir une corvée à laquelle ils sont condamnés et ne peuvent se soustraire.....

Cette manifestation, pacifique, croyez-le, fera plus pour assurer le résultat désiré par tous, que tous les or-

dres du jour que nous pourrons envoyer à Paris.

Nous avons, du reste, un exemple, en sens inverse, à côté de nous, à Alger.

C'est l'entente, l'union, la cohésion qui ont amené l'élection de Drumont, Marchal, Morinaud et Firmin

Faure et, partant, la chute de Lépine qui passait cependant à Paris pour un homme fort habile.

L'habileté de M. Millet, chacun est fixé maintenant sur elle. Aussi, pour le voir partir à jamais de ce pays qu'il a ruiné, nous n'avons qu'à rester chez nous aujourd'hui et de nous abstenir d'aller à sa réception. On verra bientôt le résultat.

Vive la France! Vive la République quand même!

La Rédaction.

ABSINTHE SUPERIORE PRIMITE

E. BOSSY

Agent Général pour la Tunisie Entrepôt : Rue d'Espagne, Tunis

Echos et Nouvelles

l est fortement question, dans les hautes sphères politiques, d'un changement dans le haut personnel de la Résidence.

Le nom de M. Deloncle, ancien député des Basses-Alpes, Ministre Plénipotentiaire, hors cadres, est mis en avant pour recueillir la succession de M. Millet.

Le poste de Résident Général adjoint serait supprimé et M. Revoil nommé dans une légation quelconque.

Voilà qui va couper court à tous les bruits qui courraient au sujet de l'ancien commerçant en déconfiture pour nous servir des termes de nos confrères.

Celui-ci est rentré cette semaine à Tunis faisant la pige à ceux qui colportaient le bruit qu'il voyageait en ce moment en France, aux frais de la princesse.

ous avons appris avec plaisir que l'état de santé du Président de la Chambre d'Agriculture s'est beaucoup amélioré.

Avant peu, M. de Carnières pourra reprendre le cours de ses occupations et la direction de son jour-

e plus Croisy des proviseurs du Lycée Carnot s'est, paraît-il, embarqué pour ne plus revenir.

Nous gageons fort que l'honorable M. Machuel ne verra pas d'un mauvais œil ce départ et la perte de ce marchand de soupes ne lui sera pas très sensible.

La terre continuera à tourner et aucun bouleversement ne se produira dans la nature...

l ne s'en suit pas parce que nous n'irons pas à la réception de M. Millet que nous ne devons pas célébrer dignement la fête du 14 juil-

Nous joignons, au contraire, nos instances à celles des autorités municipales pour prier tous nos compatriotes, et les étrangers qui youlébration de notre Fête nationale, de pavoiser et d'illuminer d'autant plus leurs maisons que la fête nationale est rehaussée par la présence, dans les eaux tunisiennes, de notre esca-

insi va le monde. La population A s'est émue de l'appellation de Massicault donnée à certain petit âne blanc. Aujourd'hui personne ne pense plus à cette irrévérence et chacun continue le cours de ses occupations journalières.

Il faut dire qu'on n'a guère le temps de songer aux choses d'autrui, en cette Tunisie, où il faut trimarder pour ne pas claquer du bec et faire danser la marmaille devant le buffet dégarni.

pécidément, ce brave Me Cirier, d'Alger, est en train de perdre les lauriers qu'il avait conquis au Tribunal de Tunis.

Docteur en droit, on le disait très

fort sur celui-ci.

Et, cependant, voilà coup sur coup deux procès de presse qu'il perd contre la Petite Tunisie et contre la Tunisie Française qui entament fort sa réputation.

Il faut espérer qu'à l'avenir Me Cirier engagera ses futurs clients à ne pas intenter des procès quand il sait que ceux-ci ne tiennent pas debout et qu'il n'y a même pas l'om-bre d'une diffamation ou d'une injure.

Comment on écrit l'histoire dans les journaux de la capitale.

« Sous l'habile direction de M. « René Millet, Résident Général, si « bien secondé par M. Revoil, rési-« dent-adjoint ainsi que par les di-« recteurs de l'Agriculture et du « Commerce et des Finances, la « Tunisie développe de jour en « jour ses ressources de toutes « sortes. »

Le confrère en question veut sans doute parler du développement des impôts et de la misère.

Dans ce cas, il serait parfaitement

Il s'est passé, vendredi matin - nous précisons - un fait bien pénible dans le tramway ** allant de la porte de France à la Kasbah, par la rue Al-Djazira et le boulevard Bab-Djedid et qui mérite une répression de la part de la direction des tramways, si elle n'est déjà intervenue.

A quelques mètres de la station de Bab-Djedid — une centaine de mètres tout au plus - un général français voit un tramway se diriger vers la Kasbah, fait signe d'arrêter et paye ses dix centimes au receveur qui vient les lui récla-

Cinquante mètres après la station, le conducteur revient avec un nouveau billet de 0 fr. 05 à la main, le général refuse de payer et c'est ici que le spectacle fut douloureux — il n'a pas été aperçu par le général fort heureusement - le « receveur italien se retournant déchire le billet et en jette les morceaux au vent.»

Nous ne voulons pas insister outre mesure sur cet outrage fait à un officier général de notre armée parce que nous sommes certain que la Compagnie des tramways, dès qu'elle connaîtra l'incident, s'empressera de congédier un serviteur de cet acabit et l'enverra en Sicile insulter les généraux, ses compatriotes.

LA FOIRE des CONSCIENCES

Monsieur Revoil, l'alter ego de M. Millet, a, parait-il, une façon de juger les hommes et les choses de ce pays, qui n'est pas très flatteuse pour tout le monde.

« Il y a un moment psychologique dit cet ineffable suppléant du Résident qu'il faut saisir pour acheter les individualités. »

Parce que M. Revoil en a acheté quelques unes, il favt croire qu'il juge tout le monde à la même enseigne et qu'il considère la Tunisie comme une vaste foire.

M. Revoil se trompe: il y a encore, en Tunisie, grâce à Dieu, des hommes qui ne sont pas à acheter la défense des intérêts généraux, lorsque ceux-ci seront lésés commé ils le sont en ce moment.

Peut-être qu'il y aurait un moyen pour arrêter le Gouvernement dans la voie ruineuse pour tout le monde dans laquelle l'a engagée la Direction Générale des Finances.

Ce serait de porter le fer rouge dans le haut personnel de cette administration aux vues étroites et qui ne sait rien innover qui n'existe

Tout le monde est unanime pour dire: là, est tout le mal; et c'est là, qu'il faudrait frapper.

Que l'on mette M. Ducroquet à la disposition du Gouvernement Français et qu'on le remplace par

un haut fonctionnaire des Contributions directes. Peut-être que tout le monde a raison et M. Millet se serait évité bien des ennuis s'il avait eu un au-

tre Directeur des Finances. Mais il a M. Ducroquet et cet homme qui parle à tout propos et hors de propos du sentiment trèsvif qu'il a de l'autorité, ferait bien de le manifester à l'égard de ceux qui ne font qu'accumuler boulettes sur boulettes et qu'il couvre cepen-

Alors on applaudirait des deux

Le procès Lecore

M. le président Fabry, n'ayant pas eu officiellement connaissance de l'arrêt de la cour d'appel d'Alger, qui nous a acquittés dans l'instance Lecore-Carpentier, alors qu'il nous avait gracieusement condamnés à 1.500 fr. d'amende et 10.000 francs de dommages-intérêts, nous avons fait venir la grosse de l'arrêt que nous publions ci-dessous :

Extrait des minutes du Greffe de la Cour d'Appel d'Alger (Algérie).

L'an mil huit cent quatre-vingt-dixhuit, et le sept mai. La Cour d'Appel d'Alger, Chambre correctionnelle, a ren-du en audience publique l'arrêt dont la la teneur suit :

Entre, le ministére public:

Et le sieur Lecore-Carpentier, proprié-taire, demeurant à Tunis, avenue de

Partie civile: Intimé;

Et les nommés, 1. Lacroix, Marius-Ernest-Charles-Emile, redacteur en chef de la « Petite Tunisie », né le 28 novembre 1863, à Marseille, demeurant à Rhadès, banlieue de Tunis, fils de Marie-Joseph-Jules et de Guieu, marié, sans enfants, lettré;

2. Bonhour, Hyacinthe-Jean-André, âgé de 36 ans, gérant de la « Petite Tu-nisie », né le 15 juin 1862, à Lyon, demeurant à Tunis, fils de Armet et de Marie-Antoinette Bouisson, marié, sans enfants, lettré;

3. Casalonga, Louis, âgé de 43 ans, publiciste, né le 21 janvier 1855, à Ajaccio (Corse), demeurant à Tunis, place de l'Ecole Israélite, 1, fils de feu Mathieu et de Impériali Benoit, marié, sans en-

Non détenus, comparants par Me Jaffary, avocat du barreau d'Alger.

Appelants suivant acte reçu au greffe du Tribunal de première instance de Tunis, en date du 31 janvier 1898, d'un jugement rendu par le dit Tribunal, ju-geant en matière correctionnelle, le 29 janvier 1898, qui en les déclarant coupables des délits de diffamation et d'injures publiques, et leur faisant applica-tion des articles 29, 32, 33, paragraphe 2 de la loi du 29 juillet 1881, promulguée en Tunisie, le 14 octobre 1884, 52 du Code pénal, 194 du Code d'instruction criminelle, 2 et 9 de la loi du 22 juillet 1867, les a condamnés à la peine de 500 francs d'amende chacun, les a condamnés en outre à payer au sieur Lecore-Carpentier, partie civile, la somme de 10.000 francs, à titre de dommages-intérêts, les a condamnés enfin solidairement aux frais et a déclaré la partie civile responsable de ces dits frais, sauf son recours contre les condamnés.

L'affaire ayant été appelée à l'audience publique du 28 avril 1898, jour fixé par citation et n'ayant pu venir en ordre utile à l'audience de ce jour, a été renvoyée à l'audience du 30 avril 1898, pour le rapport et être ensuite statuée au fond.

L'affaire ayant été appelée à nouveau à l'audience du 30 avril 1898.

Me Meunier, avocat, s'est présenté pour le sieur Lecore-Carpentier, partie civile, et a été entendu en ses conclu-

Les prévenus ont comparu par Me Jaffary, avocat du barreau d'Alger, Iequel au nom de ses clients, a déposé des con-clusions signées de M. Dasconaguerre, avocat du barreau de Tunis;

Le ministère public a requis la confirmation du jugement déféré;

Sur quoi, l'affaire a été mise en déli-béré pour l'arrêt, être rendu à l'audience du 7 mai 1898;

Et à cette dernière audience tenue publiquement, la Cour composée comme ci-dessous, le ministère public présent, a rendu l'arrêt dont la teneur suit:

Ouï, M. le Président Blanckaërt, en son rapport;

Oui, M. Meunier, avocat de la partie civile, en ses conclusions;

Oui, le ministère public, en ses réqui-

Après en avoir délibéré conformément

à la loi.

Statuant en audience publique;

Attendu que l'appel des prévenus est régulier et recevable en la forme.

Sur l'exception de nullité de la citation, prise de ce que le texte de la loi applicable à la poursuite, n'y est point suffisamment indiqué;

Adoptant les motifs des premiers ju-

Sur l'exception de nullité de la même citation prise, à l'égard de Casalonga seul, de ce que la dite citation, à comparaître à l'audience du 29 janvier 1898, ne lui a été signifiée que le 26 du même

Attendu que, si l'inobservation du délai de comparution imparti par la loi est une cause de nullité, il échet de retenir que la nullité a été couverte par la comparution du prévenu et sa défense au

Que l'exception proposée ne saurait donc être accueillie.

Sur la recevabilité de l'action de Lecore-Carpentier,

Attendu que les deux articles incriminés, publiés les 18 et 21 janvier 1898 ont pour objet la critique d'un projet de

MAISON FRANÇAISE

constitution d'une société au capital de un million cinq cent mille francs, en vue d'élever un hôtel plus ou moins splendide, que ces articles signalent comme pouvant aboutir à un désastre financier, à de cruelles déceptions dont les plus déçus ne seraient point les lanceurs de l'affaire,

Qu'à supposer que les artiéles aient été publiés dans l'intention de nuire aux « lanceurs » de l'affaire dont s'agit, plutôt que d'éclairer le public sur la valeur ou les dangers d'une opération financière pour laquelle il était fait un appel public au crédit et à l'épargne, il convient de remarquer tout d'abord que Lecore-Carpentier n'est point nommé ni désigné dans la publication reprochée,

Que si les promoteurs de l'affaire pouvaient faire grief aux prévenus de leurs critiques, il importe de retenir que rien ne révélait, au moment de la publication, soit au public, soit spécialement aux au-teurs ou complices de cette publication, que Lecore-Carpentier fut, ainsi qu'il le prétend aujourd'hui, au nombre de ces promoteurs, ni qu'il eut aucun titre dans la société anonyme en formation,

Que vainement le plaignant prétend établir que sa qualité de promoteur de la société projetée avait été portée à la con-naissance du public par deux annonces insérées dans le journal « la Dépêche Tunisienne » des 16 et 18 janvier 1898,

La première indiquant une réunion, à la Banque de Tunisie, le 19 janvier, des fondations de la société en formation du Splendid-Hôtel, pour l'exposé de l'affaire, la constitution du groupe et la nomination des administrateurs et invitant les personnes qui, n'ayant pas adhéré, désireraient assister à la réunion, à en faire la demande verbale à M. Lecore-Carpen-tier, propriétaire à Tunis, avenue de

La deuxième invitant les fondateurs de ladite société à se réunir le même jour à la Banque de Tunisie pour la signature de l'acte constitutif du groupe.

Que ces annonces, insérées dans le journal dont Lecore-Carpentier est le directeur, ni l'invitation de s'adresser à lui pour assister à la réunion des fondateurs de la sociéfé projetée, n'indiquaient nullement que le plaignant fut le promoteur ou l'un des promoteurs du projet,

Que l'adresse de Lecore-Carpentier, indiquée dans la première de ces annonces étant celle des bureaux de la « Dépêche Tunisienne » le plaignant se révélait bien plutôt dans cette publication comme directeur d'un organe de rubli-cité que comme promoteur de l'opération financière projetée.

Que, au surplus, Casalonga, auteur des articles incriminés, a publiquement déclaré, dès le 23 janvier 1898, par la voie du journal « la Petite Tunisie » que, dans les articles poursuivis il n'y avait de sa part rien qui fut personnel au plaignant et que, dans la campagne entreprise il entendait rester sur le terrain af-

Attendu qu'il suit de ce qui précède que Lecore-Carpentier n'étant ni nommé ni désigné dans les articles poursuivis est sans qualité pour la poursuite, dès lors, irrecevable en son action,

Par ces motifs:

Reçoit l'appel en la forme;

Y faisant droit au fond;

Infirme le jugement déféré; Statuant à nouveau:

Rejette les exceptions de nullité de la citation proposée;

Dit Lecore-Carpentier irrecevable en

son action et l'en déboute; Décharge, en conséquence, Bonhour,

Lacroix et Casalonga des condamnations prononcées contre eux; Condamne Lecore-Carpentier en tous

les dépens de première instance d'appel, lesdits dépens liquidés à 181 fr. 70. Ainsi fait, jugé et prononcé au palais

de justice à Alger, en audience publique de la Chambre correctionnelle de la cour d'appel, les jour, mois et an que

Où siégeaient :

Blanckaërt, chevalier de la Légion d'honneur, président ; Chauvin, conseiller;

Larrera de Morel, conseiller; Jobert,

Bonnans, En présence de M. Marsan, avocat général,

Assistés de Me Caucat, commis-gref-

M. Fabry - nouveau saint Thomas - est-il édifié? et niera-t-il que nous ayons été déchargés des 11 mille 500 francs?

La Tunisie Française demande au Syndical du Commerce et de l'Industrie de provoquer une nouvelle rémion publique pour permettre au bureau nommé le le juillet, de venir rendre compte de la mission qui lui a été confiée.

Nous nous associons entièrement à cette proposition et nous demanderions même au Syndicat de provoquer cette réunion pour aujourd'hui à l'heure où la Colonie doit être reçue par le R'sident Général.

LA COUR D'APPEL

à Constantine

Nous avons déjà dit que le Conseil municipal de Constantine a demandé la création d'une cour d'appel dans cette ville d'où ressortiraient les appels des tribunaux de ce département et ceux de Tunis et de Sousse.

Il fait valoir l'avantage qu'il y aurait pour la Tunisie à être rattachée, au point de vue judiciaire, à cette cour d'appel; moindre distance de Tunis à Alger, et, par conséquent, diminution de frais de transports, de plaideurs, des prisonniers et des gendarmes.

De plus, la part contributive de la Tunisie dans cette création serait La cour d'appel de Constantine

rendrait des arrets marqués au coin

de la justice ce qui n'est pas à dé-Le résultat serait inévitablement inverse si la cour siégeait ici, et il

ne pourrait en être autrement si les magistrats la composant devaient leur nomination au Résident dont ils seraient les obligés. Cette cour d'appel, à Constantine, et celle préconisée par le départe-

ment d'Oran, auraient pour effet

Si les Chambres auxquelles ce projet va être présenté — s'il ne l'est déjà — adoptaient cet ordre d'idées la cour de Constantine pourrait ètre en fonction vers la fin de l'année, ce que nous souhaitons, dans l'intérêt des justiciables et pour la marche rapide des affaj-

Nous n'avons aucun espoir de voir le Résident général s'associer à nos vues, c'est pourquoi nous invitons tous ceux qui ont le souci de leurs intérêts à pétitionner aux Chambres Françaises pour obtenir une solution conforme à celle que nous préconisons rattachement de la Tunisie, au point de vue judiciaire, à la future cour d'appel de Constantine.

De cette façon, nous économise-rons les 200.000 francs par an qu'il faudrait dépenser pour le traitement des magistrats s'ils étaient installés à Tunis et nous aurions une justice sans pression, car elle est le contraire de la bière qui n'est véritablement bonne qu'avec.

Caronique locale et régionale

L'escadre à Bizerte

Un événement considérable par ses conséquences vient de se prosuire à Bizerte. L'escadre de la Méditérannée tout

entière est entrée dans le magnifique port naturel de cette ville. Les cuirassés étaient rangés en

ligne de bataille dans l'arrière Le Brennus, battant pavillon

amiral et le Carnot, quelques avisos et les torpilleurs étaient échelonnés çà et là dans l'avant-port. M. Millet qui s'est rendû lundi

à Bizerte a échangé dans la mati-née les visites avec l'amiral. Souscription publique

Nous serions tentés d'ouvrir une

CHAINES

OR, ARGENT, ETC., ETC. Assortiment pour mariage

Montres Remontoirs OR, ARGENT ET NIKEL Tous systèmes

Réparations garanties

OGERIE-BIJOUTERI
A. PORTAIL, TUNIS – 16, Avenue de France – TUNIS

Réparations Garanties

avec le nouveau procédé personnel à la maison Devinck permettant de ne pas recourir pour le débeurrage à l'emploi de produits chimiques

souscription publique en faveur d'un long et pauvre hère, directeur parfaitement inutile de quelque chose, qui n'a pas six francs dans sa poche pour payer les six francs que coûte le semestre d'abonnement à la Petite Tunisie.

Tant que ce monsieur a reçu le journal à l'œil, pendant trois mois, il l'a reçu avec tout le plaisir qu'on aime à lire une feuille qui ne màche pas sa façon de penser vis-à-vis de n'importe qui, mais lorsque nous en avons demandé le paiement, il s'est empressé d'écrire de sa plus belle main : refusé.

Pauvre mendiant, va!

L'Oued-Tindja

La Compagnie du Bône-Guelma informe le public qu'elle qu'elle vient de transformer la halte de l'Oued-Tindja, qui n'était ouverte qu'au service restreint des voyageurs, bagages, etc., en station ouverte au service complet des voyageurs, bagages, chiens et marchandises de grande et de petite

Cette station dessert Ferryville, où se construit notre arsenal.

Un service de voitures est assuré entre l'Oued-Tindja et Ferryville où l'on trouve un hôtel de premier ordre : l'Hôtel de l'Amirauté.

Les grandes manœuvres

Les grandes manœuvres auront lieu cette année dans la région comprise entre Tunis, Khelibia, Nabeul, Hammamet et Zaghouan. La brigade mixte sous le com-

mandement du général commandant militaire de Tunis sera forte de deux bataillons de zouaves, deux bataillons de tirailleurs, deux bataillons d'Infanterie légère d'Afrique, deux escadrons de chasseurs d'Afrique, deux escadrons de spahis, une batterie de montagne, une batterie montée, une demi-compagnie du génie.

La revue des troupes sera passée le 11 octobre à Grombalia.

Mutations

M. Reffalo, chef de gare de Ma-Maxula-Radès, est nommé avec avancement à Nabeul. M. Perret, del'Oued-Zerga, remplace M. Ref-falo à Maxula-Radès.

Satisfaction accordée

La Compagnie du Bône-Guelma vient de donner satisfaction aux habitants de Radès en faisant établir une porte de sortie du côté de leur localité ce qui leur dispensera de faire le long détour que l'on sait.

Le curé de Béjà

M. Joseph Nœud est curé de Béjà; c'est son droit.

Pourquoi ce desservant a-t-il insfallé une baraque contre le presbytère pour y loger son sacristain-

A quel titre ce dernier est il logé? Paye-t-il une location? A qui? Si Cest par humanité que M. Nœud, Joseph, a fait cela, il n'y a rien à dire, hais c'est égal, nous aurions préféré que sa charité — si c'en est une — g'exercat envers un Français, tandia que l'habitant des dépendances de la cure est un Siçi-

Quand l'estomacne vas pas...

Les estomacs paresseux doivent faire un usage quotidien de l'Absinthe Oxygénée Cusenier. Le gaz vivifiant qu'elle contient excite la muqueuse stomacale, provoque la création du suc gastrique, et accélère toutes les fonctions digestives. Au bout de quelques temps, l'appétit devient des plus vifs, et le fonctionnement normal de l'organisme se trouve rétabli.

MM, les membres actifs de la Société des Anciens Sous-Officiers sont instamment priés d'assister à l'Assemblée générale qui aura lieu vendredi 15 courant à 8 heures et demie du soir, au siège social, 65, avenue de la Marine.

ABSINTHE BERGER

Extra supérieure, distillation lente au bain marie, coloration végétale aux herbages du Jura, garantie d'une innocuité parfaite.

Fion frères, agents généraux,

Spectacles et Concerts

GRAND CAFÉ DE TUNIS.— Tous les jours, à huit heures et demie, grand concert instrumental. Bière GRU-BER à 20 centimes le bock.

Direction: M. CUREL

Tous les soirs de huit heures et demie à onze heures, grand concert par toute la troupe.

Grand succès de Mile Carlo-Batti, chanteuse légère et créole. Dimanches et fètes grande matinée Tous les jours de 5 à heures

Apéritif-Concert GRAND CAFÉ Cousommations de ler Choix Restaurant de premier ordre

Tenu par M. Daver Service à la carte et à prix fixe Soupers froids

Prix d'entrée au Concert : dimanches et fêtes: 1 franc, semaine 50 centimes; abonnements au mois, 10 francs; abonnements pour la saison, 25 francs.

GRAND CAFÉ DE PARIS Tous les soirs concert Penazzi!!! Bières de La Meuse, anciennement EHRHARDT frères (0 fr. 20 le bock.)

près de la Cathédrale EN FACE DE LA RÉSIDENCE

Consommations de marque : 0 fr. 25 Café extra: 0 fr. 25

Bière La Nationale 20 centimes le bock

Cet établissement situé dans un endroit exposé à la brise se recommande tout particulièrement par sa fraîcheur.

Vins et Comestibles G MARILLIE

7, Rue d'Italie, 7 (Passage de Bénévent) TUNIS

Conserves - Saucissons - Jambons - Choucrute FROMAGES

Gruyère - Roquefort - Mont-d'Or - S'-Marcellin Camembert - Brie Tripes mode de Caen tous les mardis,

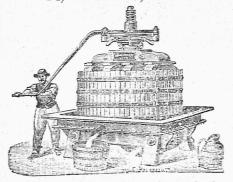
Choucroute les jeudis, Vol-au-vent sur commande Vins fins, Bordeaux, Champagne Rhums, Liqueurs.

PARTOUT

On demande des personnes actives et honorables pour la vente d'un article spécial très courant et recherché. Pas de capital nécessaire. Tout le monde peut s'en occuper, même accessoirement. Forte remise et traitement fixe en cas de succès. 5 à 20 francs à gagner par jour sans fatigue. Occupation honorable et facile. Ecrire : B. B. H. 2, Office de publicité à Bruxelles (Belgique).

Venve Célestin Blanc

Matériel agricole 14, rue Annibal, TUNIS



Pressoirs et Fouloirs Américains en tous genres et grandeurs Comportes chêne et tous articles de Caves

Prix défiant toute concurrence

Vente des vins de l'Archevêché de Carthage Gros et détail Expéditions par caisses et par fûts

daus tous les pays On expédie par colis-postaux dans

toute la France du Vin Muscat de l'Archevêché de Carthage. S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins, 7, rue du Soudan, près de la Care française — TUNIS

APERITIES, COGNACS & LIQUEURS

USENIER-

PREMIÈRE MARQUE DU MONDE "

FABRIQUE DE BRIQUES ROMAINES Grand Bazar de la Porte de France

Messieurs les propriétaires qui veulent bâtir solide et à bon marché avec un article reconnu inusable depuis le temps des Romains, peuvent s'adresser chez M. Odino, porte Bab-Saadoun.

grande maison pour hôtel, café-restaurant e LOUER grande maison pour hôtel divers petits appartements. très jolie villa avec jardin de 764 metres, eau de Zagouan, sise à la gare de Saint-Eri, ligne du

DIVERS LOTS DE TERRAINS à louer ou à vendre Maison Bonal et fils, à Saint-Laurent-du-Pont (Isère), ancien melk ou enzel, au même endroit.

CUR KINA

le plus hygiénique des apéritifs CURAÇÃO TRIPLE SEC

> GALLAND neveu, à Vienne (Isère) Grand prix Bruxelles 1897 .

Représenté en Tunisie par Léon SOLET, 16, avenue de Carthage.

Grande Boulangerie

WAGNER ET ALBRECHT

IUNIS - 24, rue d'Italie, 24 - TUNIS

pour thé et café — Bonbons — Gateaux

Pains de luxe et de ménage — Spécia-

lité de pains anglais — Biscuits — Pà-tés fins — Vins fins et liqueurs de pre-

mier choix - Petits fours - Fournitu-

res pour soirées — Baptèmes — Maria-

Dépôt à Hammam-el-Lif

Au Inapeau modèle

13, rue d'Allemagne, TUNIS

OCCASION EXCEPTIONNELLE

Fin de Saison

50 pour cent de rabais sur toutes

les marchandises en magasin

tels que chapeaux garnis, paille, etc., etc.

Spécialité de chapeaux de deuil

de la Gare Française

ÉTABLISSEMENT DE 1er ORDRE

TUNIS

MM. les voyageurs peuvent retenir leurs appartements sans frais aux buf-

fets des gares de Ghardimaou et Pont-de-

Musique, Pianos. Instruments

M. DURAZZANO

rue Amilcar

Vente, Echange, Location de Pianos

Accord et Réparation

Représentant des maisons Pleyel, Wolff

et Cie, et A. Bord. Seul dépositaire de la

100 Pianos pour Locations 100

Se défier des contrefaçons

Dépôt: Pharmacie NÉE

réductions que les fabriques.

N. -B. -- Sur les prix de chaque fabricant, la maison Durazzano fait les mêmes

maison Boisselot.

- Tartes — Desserts, etc.

ges et Bals.

Brioches — Croissants — Petits pains

TUNIS -- 15, avenue de France, 15 - TUNIS

SPÉCIALITÉ D'ARTICLES A

Grand choix d'articles pour illuminations. -Drapeaux français et russes, lanternes vénitiennes assorties. — Feux de Bengale, décorations, verres de couleurs, etc., etc.

Avis aux Consommateurs

médecin du couvent de la Grande-Chartreuse, inventeur de la Raphaële jaune et de la Gentiane-Quina, des montagnes de la Grande-Chartreuse.

Refusez impitoyablement les bouteilles Rapha"ele ne portant pas le nom Bonal et les bouteilles Gentiane ne portant pas imprimée la pranche de gentiane. -- Se mésier des contresaçons.

Maison Rivoire et Lombard, de Rivoire frères, fondée en 1822, à Marseille. Spiritueux en tous genres.

Seul représentant-dépositaire de ces deux Maisons pour toute la Tunisie (Bizerte excepté), M. François DUCHÉ, 12, boulevard de Paris. Adresser lettres, commandes, télégrammes à cette adresse.

TIMBRES EN CAOUTCHOUC

TUNIS 13, rue Al-Djazira 13, TUNIS

TUNISIENNE

G. & E. LICARI

Fabrique de grandes liqueurs VINS EN GROS Specialité de :

AMER & FERNET LICARI

EXPORTATION

HOTEL DE FRANCE GRAND CAFÉ RESTAURANT

Avenue de la Gare - BEJA Etablissement restauré à neuf Billard — Chambres meublées — Ecuries

GRAND CONFORTABLE Liqueurs variées et de marque BIÈRE DE LA MEUSE Consommations de premier choix

ROBES

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire GRANDE RESTAURANT DE 1er ORDRE Service à la carte et à prix fixe

Salons pour Familles Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits MÉDAILLE OR ET ARGENT

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte 22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Dis tribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

The Petroleum Cy

Batum - Tunis - Malte

Société des Pétroles Russes

Bureaux, 21, rue d'Italie Entrepôt, 25, rue de Besançon, TUNIS

PRIX-COURANT

Caisses à 4 fr. 45; SIT, estagnon, par deux a 4 fr. 20; liquide pour trente-six litres à 3 fr. 80; liquide pour dix-huit litres à 2 fr.; llquide pour dix litres à 1

Ces prix sont modifiés deux fois par mois et le pétrole rendu à domicile.

Imprimerie Spéciale de la PETITE TUNISIE 10, rue Annibal, Tunis

Le Gérant : Em. LACROIX



Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Tribunal, TUNIS

et Patisserie Anglaise A. CLÉMENT

Gravure sur bijoux

Grande Distillerie

(USINES A VAPEUR)

TUNIS - Rue d'Espagne

Remises

Service soigné à la carte et à prix fixe

Madame Marius PERRIER

14, rue Al'Djazira, porte B, Tunis

BOIS DE CHAUFFAGE

Charbon de bois, Houille et Briquettes

B. RICHARD, A. MILITTE, successeur

Bureaux : place de la gare Française ; Magasins : rue du Maroc (ancien fondouk au charbon) -- TUNIS

Gde Blanchisserie de la Résidence

41 et 43, rue Sidi-bou-Mendil — TUNIS

Maison de confiance — la plus ancienne de Tunis M^{me} J. MIET, propriétaire

LAVAGE, REPASSAGE, GLAÇAGE, RACCOMMODAGE, TEINTURE et DÉGRAISSAGE

Le linge est pris et rendu à domicile

La Maison est également dépositaire du SAVON marque "Le Chapeau " Cristaux ; Soude "Phénix" et Epingles pour repasseuses

GROS ET DÉTAIL — PRIX MODÉRÉS

DEPOT DES CAOUTCHOUCS

TORRILHON et Cie

DE CLERMONT-FERRAND

TUNIS — 18, rue de Constantine, 18 — TUNIS

Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour vin, bière, alcool, vinaigre, huile, acide, arresage et pompes à incendie. -- Tuyaux pour gaz, appareils à sulfater, acoustique, etc. -- Gourroies pour transmission et transporteurs. -- Courroies balata; joints, clapets, rondelles, tampons pour transmission et transporteurs. — Courroles baiata; joints, capets, tondelles, tampons pour pompes. — Corde calfat, graisseur (breveté s. g. d. g.) feuilles caoutehoue, foutre plombaginé dit carbominum, etc., etc. — Balais-racloirs (brevetés s. g. d. g.) — Garnitures de roues de tous systèmes. — Tapis pleins et à grilles. — Pneumatique Torrilhon (breveté s. g. d. g.) — Le touriste (breveté s. g. d. g.), cercles creux et pleins et tous articles pour la vélocipédie. — Vêtements civils et militaires indécomposables, tabliant de plant de la courant de composables, tabliant de plant de la courant bliers de cheval, couvertures, molletières, houzeaux, tubes, etc., etc.

S'adresser MAISON MODÈLE, 7, Avenue de France, Tunis, seule dépositaire pour la Tunisie.



EN ACIER GALVANISÉ

pour l'Irrigation et l'Industrie

le plus fort et le meilleur marché du monde, fonctionnant par la brise la plus légère et résistant aux tempêtes les plus violentes.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. P. LE-CLERCQ, agent général pour la Tunisie et l'Algérie, 14, rue Es-Sadikia, Tunis.

Demandez partout

KINA-BELLOT

ABSINTHE ET AMER CONILH BELLOT, Distillateur à Tunis

Dépôt général des eaux minérales de VICHY

des liqueurs fines de la maison LAVAINE & Cie et du Champagne MONTEBELLO

EPICERIE & COMESTIBLES

DOURA FRÈRES 25-27, rue des Glacières - TUNIS

GROS

DENRÉES COLONIALES, LÉGUMES SECS, CONSERVES ALIMENTAIRES Semoules et farines — Pommes de terre

Liqueurs ordinaires et de premières marques

Aux Armes de Saint-Etienne

23, rue Al-Djazira - TUNIS

C. BOURY, Armurier

Armes de chasse et de tir. Articles de chasse

BICYCLETTES des premières fabriques françaises Appareils de pesage de tous systèmes

Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances DÉPOT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

Pierre AUVIN

TUNtS - 33, rue d'Italie -- TUNIS

Seul représentant pour la Tunisie des grandes Industries ceramiques d'Espagne, Baldosas Incrustadas al fuego, vitrifiées à 2,000°.

MAISON TOUZE DE MAGNY

20, rue d'Italie - Tunis

SPÉCIALITÉ DE CORSETS SUR MESURE depuis 10 francs

Corsets tout fait au prix de Gros

La New-York

Compagnie d'Assurance sur la vie

Polices universelles avec accumulation des bénéfices. — Remboursement des primes en cas de décès avant l'époque désignée.

Pas d'Actionnaires

TARIF A CONSULTER chez M. Dapoigny, rue de Carthage,

Grande Boulangerie VIENNOISE

3, boulevard de Paris, Tunis

Spécialité de Pains Viennois Prioches - Croissants - Petits Pains pour thé et café - Bonbons - Gateaux - Tartes - Des-

Pains de luxe et de ménage - Spécialités de pains anglais - Biscuits - Pâtés fins - Vins fins et liqueurs de premier choix - Petils fours -Fournitures pour soirées - Baptêmes - Maria-ges et Bals.

FEUX D'ARTIFICE en tous genres

J. PAONESSA, artificier Fournisseur de S. A. le Bey et de la ville de Tunis

22, avenue de la Marine, Tunis Entreprise de fêtes publiques et privées; vente et locations d'articles d'illumination, pétards, serpentins, soleils, etc.; figures allé-

Prix défiant toute concurrence

goriques sur commande.

Compagnie Algérienne

Société Anonyme Cap.15.000.000 entièrement versés Comptoir de Tunis Avenue de France

Escompte - recouvrements avances sur titres et marchandises - chèques et lettres de crédit sur tous pays - encaissements de coupons - ventes et achats sur garde titres.

Intérêt bonîfié aux déposants de fonds 2 0/0 - Bons de caisse - bons treis ans et deux ans, 3 0/0 - bons à un an et quatre ans, $3^{1}/_{2}$ 0/0 bons à cinq ans, 4 0/0.

Domaine de Potiuville

P. POTIN, propriétaire

hydraulique

ET CIMENTS DEPOT: rue du Portugal

Chaux hydraulique, 14 fr. 60 la Chaux éminemment hydrauli-

que, 21 fr. 60 la tonne. Ciment de Grappiers (prise lente) 40 fr. la tonne.

RANQUE DE TUNISIE

SOCIÉTÉ ANONYME. - Capital 8.000.000 Siège Social à TUNIS OPÉRATION DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et Recouvrements - Avances sur prèts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes - Dépôt à vue et à échèques if sur le coupens. Reports - Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens - Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays.

Souscriptions - Emissions

POISSONNIE HORLOGER - ELECTRICIEN

13, rue du Portugal, TUNIS

Spécialité d'horloges

pour monuments publics Vente et Réparation d'Horlogerie et d'appareils électriques

A. GAUVAIN Dépositaire des produits de la

Maison SAINT Frères

7, rue Amilcar, 7 - TUNIS

Toiles à voiles et galvanisées -- tentes et tapis -- rideaux -- toiles et sacs -- moquettes -chemises - gilets de chasse -- espadrilles -sangles, eptain -- cordages et sicelles.

Domaine de Schuigqui

Vins rouge et blanc

EAUX - DE-VIE

Dépositaire, C. Madonia, 34, rue Al-Djarira.

A L'ÉTOILE D'OR

20, rue d'Italie, TUNIS

Corbeilles de mariages, splendides bagues de fiançailles. Bijouterie Horlogerie - Orfevrerie.

Vente à très petit bénéfice. Envoi à choisir. Bijoux or et argent

GDE EPICERIE ORIENTALE

GROS ET DETAIL — Rue d'Italie, 24 et 26 — Maison fondée en 1881

Aimé EYRIÈS

Denrées coloniales, Conserves alimentaires françaises et anglaises, Vins fins, Spiritueux Liqueurs fines de marque.

Arrivages par tous les courriers de Beurres, Fromages et Charcuterie.

Demander le Catalogue

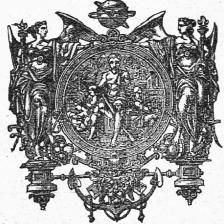
ERIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux et Ciments, Briques, Tuiles, Carreaux, etc.

H BOURREL

entrepositaire

Représentant de la Société FREYDIER, GOUY et Ce, de Cours, bassin du Teil (Ardèshe) Chaux éminemment hydraulique, Ciment Portland de Grapper Entrepôts et bureaux : 54, avenue de la Marine, TUNIS.



LE MONDE

Cie Française d'Assurance sur la Vie et contre l'Incendie SIEGE SOCIAL : PARIS, 16, rue Lepeletier

sous le contrôle de l'Etat VIE. -- Assurances en cas de décès. - Mixtes et à terme fixe. — A-surances en cas de vie. — Rentes viagères immé-

diates, différées et de survie. — Nues propriétés, etc. INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. -- Contre le recours des locataires. --

Contre les risques locatifs et les risques du voisinage. La Compagnie LE MONDE opère à primes fixes. Elle assure conjointement les propriétaires et les locataires à une prime inférieure à celle applicable à chacun séparément; la Compagnie affranchit de toute responsabilité les familles et les domestiques des assurés.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptées par le Crédit Foncier de France. S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la Compagnie, Tunis, 25, avenue de Paris.

TERMINUS-HOTEL

J. CAILLODS, PROPRIÉTAIRE

TUNIS. Place de la Gare Française, TUNIS

Cet établissement se recommande à MM. les voyageurs, touris et négociants par son confortable, sa situation centrale, son instal tion et son ameublement entièrement neuf.

CUISINE RECOMMANDÉE — PRIX MODÉRÉS

PHARMACIE LYONNAISE

ROSSET-BRESSAND, pharmacien

VIN TONIQUE DES SUFFETES

DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES

DES SUFFÈTTES Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, et présentés au pui après plusieurs années d'expérience et d'étades, sont devenus le traitement par excellence toutes les personnes affaiblies par les chaleurs. Collophénique, d'emploi certain, pour brûbur plaies, excès, inflammations de la bouche.

Eaux minérales purgatives, gros et détail Lotion végétale pour la conservation de la chevelure Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retourier.

M. Louis FOUBERT

Courtier Maritime et Commercial

CAMIONNAGE - FORMALITÉ EN DOUANE Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse

CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER Service spécial de Déménagements

Rue Amilcar et rue Régulus

DÉJEUNER : 2 fr. - DINER : 2 fr. 50

BIÈRES

AGENCE DE TUNIS

Sous-Agences à Sousse et à Sfax, Bureau à Gabès

DÉPOTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES A vne, 2 1/2 - à 2 ans, 2 1/2 1/2 - à 3 ans, 3 1/2 - à 1 ans. 3 1/2 1/2

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande séc i rité contre le risque du vol et d'incendie.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie

Société anonyme. Capital: 30 millions

Succursale de Tunis: 8, rue Es-Sadikia

Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.

Dépôts à vue et à échéance sixe: à vue, 2 %, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS — SERVICES A GRANDE VITESSE

Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Sousse-Tunis-Mars Départ de Marseillele Lundi
 Départ de Marseille
 le
 Lundi

 Arrivée à Tunis
 Mardi

 Départ de Tunis
 Mercredi

 Arrivée à Sfax
 Jeudi

 Départ de Sax
 Jeudi

 Arrivée à Sousse
 Vendredi

 Arrivée à Tunis
 Vendredi

 Arrivée à Tunis
 Vendredi

 Arrivée à Marseille
 Samedi

 Dimarche
 Dimarche

 Tigne babdowedaine Marseille Bisonte Tunis Marseille Tunis Description
 midi. 7 h. 30 soir. 4 h. soir. 10 h. matin. 2 h. matin. Ligne hebdomadaire Marseille-Bizerte-Tunis-Malte-Tunis-Bizerte-Marseile Ligne hebdomadaire marseine-Blatt. le Vendredi midi.
Départ de Marseille. le Vendredi 8 h. 30 soci

Départ de Bizerte.

Arrivée à Tunis Dimanche
Départ de Tunis pour Malte.

Arrivée à Malte.

Lundi
Départ de Malte pour Tunis.

Lundi
Arrivée à Tunis.

Mardi
Départ de Tunis pour Bizerte.

Mercredi
Arrivée à Bizerte Départ de Bizerte pour Marseille.

Mercredi
Arrivée à Bizerte pour Marseille.

Mercredi
Arrivée à Marseille. midi 30. 4 h. 30 soir. 10 h. 30 soir. 7 h. matin.

AVIS IMPORTANT MM. les Voyageurs sont instamment priés de retirer leurs billets de passage au bureau de

L'enregistrement des bagages a lieu à Tunis-Port et cesse *une* heure avant celle fixée pour le départ. Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantiq 12, 3. rue Es-Sadikia.

Cie TOUACRE -- Service postal français -- Agence de Tunis Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie et la Tunisie, la Tripolitaine et le Marec Transport de passagers, de dépèches et de marchandises

ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 3 h. 15 matin. DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabes, Sfax, Mehdia, Monastir, Sousse), tous les dimanches

à 8 h. 30 matin. A MARSEILLE, tous les mercredis, à 3 h. 45 matin.
DÉPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mercredis, à midi.

DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à midi 20. DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Sfex, Cabès, Djerba, Tripoli), tous les samedis, à 4 h. du soir.

tination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, Anvers, Rotterdam, Amsterdam, Londres, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et de tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ.

La Cie accepte avec connaissements directs les marchandises à des-

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 3, rue d'Allemagne.

TUNIS - 12, rue d'Italie, 12 - TUNIS

à la Kola, Coca, Phosphate de Chaux

TUNIS — 14, Rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS

MAGASINS DE DEPOTS

BRASSERIE BOUCHERAND

RESTAURANT à PRIX FIXE et à LA

GRANDE MAXEVILLE & MUNICH (Desterbrau)

Société anonyme au capital de 100 millions de fr. entièrement versés

Th. PROUST o. *, Directeur des Agences en Tunisie

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur m trehandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de hourse, dépôts de titres so tecriptions et opérations diverses sur titres, leitres de crédit peur voyage, etc.

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde le valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.